

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318389-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Luc MONNET donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Carole DEVOS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Charles BEAUCHAMP, Benjamin CAILLIET, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Interventions dans le domaine de l'environnement.

Vu le rapport DRE/2023/249

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre de la politique environnementale, les subventions aux associations et organismes, récapitulés dans le tableau ci-joint en annexe 1, pour leur programme d'activités 2023 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président signer une convention entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts définissant les modalités de participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet ci-joint en annexe 3 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes, soit 92 500 € sur l'opération 23005OP008 ;
 - d'attribuer une subvention de 35 000 € au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France au titre de l'année 2023 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la participation financière apportée par le Département du Nord au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, jointe en annexe 4 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat (2023-2025) entre le Département du Nord et le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), jointe en annexe 5 ;
 - d'attribuer au Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), dans le cadre de la convention, une participation financière annuelle de 25 000 € soit une enveloppe globale de 75 000 € pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
 - d'imputer la dépense correspondante, soit 25 000 € par an sur l'opération 23005OP008.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 48.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Vote intervenu à 16 h 49.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 17

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	65
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	65 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

Associations et organismes environnementaux

Associations environnementales		Subvention départementale	
		attribuée en 2022 (en €)	proposée en 2023 (en €)
Associations environnementales			
1	CPIE Chaine des Terrils	13 000	13 000
2	CPIE Flandre Maritime	18 000	18 000
3	Les Blongios	10000 *	9 000
4	Ligue pour la protection des oiseaux - LPO	10 000	10 000
5	Nord Nature Chico Mendès	7 500	7 500
6	Les Jardins du Cygne	7 000	7 000
7	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON)	6 000	6 000
Sous total		71 500	70 500
Mise en réseau des acteurs			
8	GRAINE	3 000	4 000**
Sous total		3 000	4 000
Association d'animation des jardins familiaux			
9	Les AJOnc	12 000	12 000
Sous total		12 000	12 000
Autres			
10	ONF- Festival du film en forêt	6 500	6 000
Sous total		6 500	6 000
TOTAL		93 000	92 500

* Subvention plus importante liée aux 30 ans de l'association

** Renforcement de la coordination des structures d'éducation à l'environnement

ANNEXE 2

Associations et organismes environnementaux



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	CPIE « LA CHAINE DES TERRILS »	
	<i>statuts</i>	Association loi 1901
	<i>date de création</i>	1998
	<i>siège social</i>	Base du 11/19, rue de Bourgogne 62750 LOOS-EN-GOHELLE
	<i>Président</i>	Monsieur Francis MARECHAL
	<i>salariés</i>	11 permanents
	<i>adhérents</i>	100

AIRE D'INFLUENCE	Nord et Pas-de-Calais
-------------------------	------------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Protection, valorisation et animation du patrimoine naturel, architectural et social de la mine.
---------------------------	--

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	organismes privés ou publics
		primaires	collèges			
	Protection, sauvegarde et valorisation des terrils				x	x
	Education à l'environnement dans le bassin minier		x	x	x	x
	Développement de l'offre touristique				x	
	Développement de l'offre d'activités sportives et de loisirs de proximité				x	

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	BP %
	Action 1 : Contribuer à l'amélioration de la connaissance naturaliste, de la biodiversité ordinaire et de proximité, préserver, restaurer et valoriser les espaces de biodiversité au travers de l'accompagnement des politiques de Transition Energétique et Ecologique régionales et notamment sur les sites ENN (inventaires amphibiens, chiroptères, ...)	114 518 €	6 100 €	5 %
	Action 2 : Accompagner les habitants dans la mise en œuvre d'actions participatives renforçant leur participation à la transition écologique à l'échelle du territoire. Réalisation d'animations grand public sur l'ensemble des terrils ENN (Germignies, Argales Chabaud Latour, Audriffret, St Roch).	83 258 €	4 500 €	5 %
	Action 3 : Initier, participer, coordonner des projets et actions conduits sur le territoire autour des enjeux participants à la Transition Ecologique et climatique et participer à des instances régionales et locales. Mise en place d'un Copil sur les chauves-souris et participation des ENN. Mise en place de boucle de découverte vélo et piétons entre le terrils d'Ostricourt ENN et celui de Libercourt en 2023.	41 657 €	2 323 €	5 %
	Action 4 : Agir collectivement pour accélérer la transition climatique et écologique. Organisation d'animations pour faire évoluer les comportements des consommateurs dans le Nord manger local, réduction des déchets, ...	38 771	2 322 €	6 %
TOTAL	278 204 €	15 245 €	5 %	

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	33 350	Région Hauts-de-France	135 565
Charges externes	50 300	RDV avec l'environnement	10 469	
Autres services extérieurs	38 840	Département du Pas-de-Calais	30 490	
Impôt et taxes	16 300	Département du Nord	15 245	
Charges de personnel	440 000	Communauté Agglomération Lens-Liévin	35 000	
Dotations aux amortissements	11 210	DREAL	50 200	
		DREAL plan de relance	20 000	
		Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDSCS)	7 100	
		Chambre d'Agriculture	3 000	
		Produits de nos prestations	281 931	
		Cotisations	1 000	
TOTAL	590 000	TOTAL	590 000	

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	15 245 €	13 000 €
		2022	15 245 €	13 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	13 000 € (5 % du BP de l'action et 2 % du BP de la structure)
-----------------------------	--

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LE LITTORAL (ADEELI) CPIE FLANDRE MARITIME	
	<i>statuts</i>	Association loi 1901
	<i>date de création</i>	Juillet 1985
	<i>siège social</i>	Rue Jean Delvallez – 59123 ZUYDCOOTE
	<i>Présidente</i>	Madame Karine TOP
	<i>salariés</i>	14 (dont 13 ETP)
	<i>adhérents</i>	141 (dont 40 bénévoles actifs)

AIRE D'INFLUENCE	Nord et Pas-de-Calais
-----------------------------	------------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Sensibilisation, éducation, formation
	<u>Le projet associatif 2023</u>
	Axe 1 : Contribution à l'amélioration de la connaissance naturaliste de la biodiversité ordinaire et de proximité, préservation, restauration et valorisation des espaces de biodiversité au travers de l'accompagnement des politiques de transition énergétique et écologique
	Axe 2 : Accompagnement des habitants dans la mise en œuvre d'actions participatives renforçant leurs compétences et leur participation à la transition écologique à l'échelle du territoire
	Axe 3 : Développement et facilitation de projets et actions d'éducation à l'environnement et au développement durable conduits sur le territoire autour des enjeux participant à la transition écologique et climatique, participation et co animation des instances régionales et locales
	Axe 4 Accompagnement de l'action collective en faveur de l'accélération de la transition climatique et écologique.
	Axe 5 Conception et facilitation à l'échelle locale et régionale de l'accès à des outils participant à la connaissance et à la compréhension des enjeux et à favoriser l'engagement des habitants et des acteurs des territoires

	Public concerné	scolaires		péri- scolaire	tout public	organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
DOMAINE D'INTERVENTION ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement	x	x	x	x	
	Tenue d'un centre de documentation et création de supports pédagogiques				x	x
	Formation des publics relais					x
	Gestion et animation du site de la Dune au Lierre	x	x	x	x	x
	Incitation au jardin au naturel en Flandre Maritime	x	x	x	x	
	Projet transfrontalier d'éducation à l'environnement et sport de nature	x	x	x	x	x
	Science participative	x	x	x	x	x

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	<u>Mise en œuvre du programme d'actions 2023</u> Actions menées autour des sites ENN de la Flandre Maritime : réflexion, prise de contacts, réunions avec les partenaires pour initier de nouvelles actions participatives et de mobilisation citoyenne en faveur de la préservation des ENN, dans le cadre d'une éducation pour tous, tout au long de la vie.	218 850 €	8 000 €	4 %
	Les semaines de la Mer 2023 du 8 au 23 avril 2023	30 000 €	10 000 €	33 %
	TOTAL	248 850 €	18 000 €	7 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
				Vente de produits finis
	Achats	36 500	Subventions :	
	Services extérieurs	49 400	- DREAL	17 000
	Autres services extérieurs	89 900	- DRJSCS – ADVA (Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale)	7 000
	Impôts et taxes	18 500	- Région Hauts-de-France	104 606
	Charges de personnel	557 700	- Département du Nord	
	Charges financières	100	. Fonctionnement	8 000
	Dotation aux amortissements	11 700	. Semaines de la mer	10 000
			- EPCI	318 730
			- Communes	82 264
			- Autres établissements publics	98 200
			- Autres produits de gestion courantes	39 700
			- Produits financiers	500
			- Reprise/amortissements	5 400
	TOTAL	763 800	TOTAL	763 800

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	année	sollicité	attribué
		2021	18 000 €	18 000 €
		2022	18 000 €	18 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	18 000 € (7 % du BP de l'action et 2 % du BP de la structure)
-----------------------------	--



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	Les Blongios, la nature en chantiers	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	Mars 1992
	<i>siège social</i>	23 rue Gosselet – 59000 LILLE
	<i>Président</i>	Monsieur Nicolas LEBLANC
	<i>salariés</i>	4 temps plein et 1 volontaire en service civique
	<i>adhérents</i>	249

AIRE D'INFLUENCE	Hauts-de-France
-------------------------	------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Favoriser la participation citoyenne à la conservation, la restauration, la préservation et la gestion des milieux naturels par l'organisation de chantiers écologiques de volontaires et de bénévoles.
---------------------------	---

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	Organismes publics et privés
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Chantier nature de bénévoles			x	x	x
	Chantiers nature de groupe constitués	x	x	x	x	x
	Promotion et accompagnement du bénévolat				x	x
	Promotion du chantier nature	x	x		x	x



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX NORD (LPO)
	<i>statuts</i> Association nationale reconnue d'utilité publique Loi 1901 <i>date de création</i> 2015 LPO Nord <i>adresse</i> 27, rue Jean Bart Maison des associations <i>siège social</i> 59 000 LILLE <i>Président</i> Monsieur Paul MAERTEN - Président de la LPO Nord, <i>adhérents</i> 1 180 adhérents - 5 salariés LPO Nord

AIRE D'INFLUENCE	Délégation sur le département du Nord
-------------------------	--

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Protection des milieux / sensibilisation tous publics
	<p>La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association de protection de l'environnement française fondée en 1912 ayant pour objectif « la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées ».</p> <p>L'association est devenue une association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 3 juillet 1986. À ce titre, elle est habilitée à recevoir les dons, donations et legs. Elle œuvre pour la protection des oiseaux et de leur milieu naturel. La LPO est le représentant officiel de BirdLife International en France depuis 1993. La délégation LPO Nord a été créée en mai 2012.</p>

DOMAINE D'INTERVENTION ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Public concerné	Scolaires		péri-scolaire	tout public	Organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
	Protection de l'environnement					x
	Animations de sensibilisation / éducation à l'environnement et au développement durable	x	x	x	x	x
	Information / documentation	x	x	x	x	x
	Suivis scientifique d'espèces sensibles, mise en place de groupes de travail (oiseaux)					x

OBJET de la Subvention 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	Action 1 : Projet retour des hirondelles à la ferme -Proposer des animations grand public et pour les scolaires et les collégiens, dès le printemps jusqu'en septembre. -Proposer un « Rendez-vous avec les hirondelles » avec une temporalité régulière (ex : dernier samedi de chaque mois) pour le grand public sur Steenvoorde, Rieulay, Condé-sur-l'Escaut) - Poursuivre et enrichir l'inventaire hirondelles et la pose de nichoirs (40 posés en 2022)	7 500 €	5 000 €	67 %
	Action 2 : Oiseaux en détresse SOS Faune sauvage Développer des actions de sensibilisation des citoyens à la faune sauvage en détresse (près de 3 000 appels traités en 2022 pour le département du Nord).	7 500 €	5 000 €	67 %
	Action 3 : Drôle d'oiseaux Rassemble différentes générations autour de la conservation de la biodiversité de proximité, il met en lien une association , des établissements scolaires et des EPHAD à travers l'aménagement et la création de refuges LPO (non retenu)	7 000 €	4 500 €	64 %
	TOTAL	22 000 €	14 500 €	66 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL de la structure 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	31 000	Prestations de service	150 000
	Services extérieurs	25 000	Département du Nord	14 500
	Autres services extérieurs	17 500	DREAL	12 000
	Charges de personnel	151 000	Région Hauts-de-France	4 500
	Impôts et taxes	2 500	Intercommunalité	8 300
			Ville de Lille	16 500
			Dons cotisations	21 200
	TOTAL	227 000	TOTAL	227 000

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	15 000 €	10 000 €
		2022	15 000 €	10 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	10 000 € (Actions 1 et 2 à 67% et 4% du BP de la structure)
-----------------------------	--



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	NORD NATURE CHICO MENDES	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	Janvier 1995
	<i>adresse</i>	5 rue Jules de Vicq – 59000 LILLE
	<i>siège social</i>	
	<i>Présidente</i>	Madame Audrey LIEGOIS
	<i>salariés</i>	7 ETP
	<i>adhérents</i>	20 adhérents dont 12 bénévoles

AIRE D'INFLUENCE	Hauts-de-France
-------------------------	------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Sensibilisation et éducation à l'environnement – gestion de sites
	<ul style="list-style-type: none"> - aider à la réhabilitation des espaces dégradés ou délaissés pour en faire des zones de nature écologiquement diversifiées et équilibrées, - développer une pédagogie à la nature et à l'environnement de tous les publics avec l'implication de chacun, - veiller au suivi et à la gestion des espaces réhabilités pour lesquels l'association délivre un label « Chico Mendès », - développer un pôle de compétence sur la gestion différenciée et assurer la diffusion des savoir-faire en la matière.

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri- scolaire	tout public	organismes publics ou privés
		primaire	collège			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Opération « Chico Mendès »	x	x	x	x	x
	Animations pédagogiques	x	x	x	x	x
	Mission gestion différenciée (sensibilisation, communication)	x	x	x	x	x
	Formations					x
	Label Mare : aménager des mares écologiques dans ou à côté d'établissements scolaires, de structures d'accueil de jeunes (centres sociaux, centres de loisirs...) et y développer des activités pédagogiques de découverte des milieux humides	x	x	x		
	Etudes, projets en faveur de la biodiversité					x

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	Opération : Tous dehors - Découvrir les ENN du Nord et observer la nature au fil des saisons, prendre conscience de la diversité des paysages et des milieux naturels du territoire, apprendre à mieux les connaître pour mieux les respecter, - Acquérir des connaissances sur la nature et appréhender les relations entre les êtres vivants, - Créer du lien social en vivant les sorties ensemble, en partageant un vécu et des émotions. Bénéficiaires : les structures d'accueil de proximité à vocation sociale (centres sociaux-culturels, maisons de quartiers, etc.) et leurs usagers (enfants, jeunes, familles, seniors, adultes, etc.) – autour de 10 personnes par structure.	9 282 €	3 940 €	42 %
	PATURE : Diffusion et développement de la plateforme d'éco-pâturage - Sensibiliser le grand public à l'éco-pâturage et promouvoir les pratiques déjà en place (sur les ENN notamment), - Maintenir et développer nos races locales en proposant des secteurs à pâturer aux éleveurs, - Assurer le bon fonctionnement de la plateforme sur le long terme - Faire connaître de manière plus large l'outil PATURE	18 984 €	3 560 €	19 %
	TOTAL	28 266 €	7 500 €	27 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	40 450	Vente de produits finis	103 245
	Services extérieurs	11 012	Subventions :	
	Autres services extérieurs	7 585	- DREAL	50 604
	Impôts et taxes	2 560	- FONJEP (Fonds jeunesse et Education Populaire)	19 432
	Charges de personnel	206 899	- Région Hauts-de-France	20 200
			- Département du Nord	7 500
			- Ville de LENS	19 300
		- Autres établissements publics	3 225	
		Aides privées	44 000	
		Autres produits de gestion courante	1 000	
TOTAL	268 506	TOTAL	268 506	

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	7 500 €	7 500 €
		2022	7 500 €	7 500 €

MONTANT PROPOSE 2023	7 500 € (27% du BP de l'action et 3 % du BP de la structure)
-----------------------------	---



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	LES JARDINS DU CYGNE	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	Août 2007
	<i>siège social</i>	8 Route du Cygne – 59285 ARNEKE
	<i>Président</i>	Madame Elysa PAMLARD
	<i>salariés</i>	3 ETP
	<i>adhérents</i>	85

AIRE D'INFLUENCE	Nord et Pas-de-Calais
-------------------------	------------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Association d'éducation à l'environnement pour le maintien et le développement de la biodiversité. Rendre accessible, à tous les publics, le jardinage en agriculture biologique en lien avec l'hygiène alimentaire et le respect de l'environnement.
---------------------------	--

DOMAINE D'INTERVENTION ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	autre
		primaires	collèges			
	Cycle d'animation pour la création de jardins dans les écoles, apport d'outils et de supports pédagogiques, animation pour les centres de loisirs.	x		x		
	Formation au projet d'éco-citoyenneté, de gestion écologique des espaces verts, gestion des jardins au naturel, promotion de l'agriculture biologique.	x	x	x	x	x
	Initier, responsabiliser et former les publics au reboisement du territoire, à la pratique de la taille douce et à la préservation des mares	x	x	x	x	x
	Animation écologique dans les 2 jardins des communes d'Arnèke et de Cassel à destination de publics jeunes et adultes en situation d'exclusion sociale.				x	x

	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	OBJET DE LA SUBVENTION 2023	Ensemble, accompagnons les habitants dans la transition écologique des territoires 1 – apporter les connaissances fondamentales sur la faune et la flore pour mieux la protéger 2 – transmettre les pratiques patrimoniales liées à la gestion des milieux qui sont favorables à la biodiversité 3- accompagner les habitants dans une gestion plus écologique de leur environnement 4- responsabiliser les habitants pour interagir solidairement dans la renaturation des paysages 5- accompagner les collectivités et leurs habitants dans la réduction des déchets Plantation des haies champêtres, de vergers de maraude et	118 639 €	12 000 €
développement de l'agro-foresterie en cohérence avec la Trame Verte et bleue. Sensibilisation aux autres utilisations du bois (paillage, litières ...). Mise en place d'un protocole pour accompagner au mieux les agriculteurs , cartographie des plantations et création d'une base de données. Reverdissement des collèges. Création de l'AFAC Hauts de France et Agroforesteries. Rencontres publiques avec les Maires et les habitants pour les 50 communes de la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI) en lien avec le SMICTOM et le SIROM pour accompagner la réforme du 0 déchets				
	Total	118 639 €	12 000 €	10 %

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)			
	Achats	47 879	Prestations de services	25 842
	Services extérieurs	11 970	Subventions :	
	Autres services extérieurs	15 850	- DREAL	6 000
	Charges de personnel	106 104	- SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports)	7 045
	Charges financières	10 555	- GRéB AFAC Régionale (Gouvernance Régionale de la Biodiversité - aide reforestation)	61 400
			- Nature et patrimoine du Houtland	3 650
			- CCFI communes	13 040
			- Région Hauts-de-France	55 982
			- ASP (Agence de Services et de Paiements)	4 899
			- Département du Nord	12 000
			Autres produits de gestion courante	2 500
	TOTAL	192 358	TOTAL	192 358

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	5 000 €	5 000 €
		2022	13 000 €	7 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	7 000 € (6 % du BP de l'action et 4 % du BP de la structure)
-----------------------------	---



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD – PAS-DE-CALAIS (GON)	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	1968
	<i>siège social</i>	5, rue Jules de Vicq - 59000 Lille
	<i>Président</i>	Monsieur Alain Naessens
	<i>salariés</i>	15 salariés temps plein
	<i>adhérents</i>	780 (dont 250 bénévoles actifs)

AIRE D'INFLUENCE	Hauts-de-France
-----------------------------	------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement
	Etude et protection de la faune sauvage.

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri- scolaire	tout public	organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Suivi de la biodiversité				x	
	Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF) et le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN)				x	
	Actualisation des cœurs de nature				x	
	Sorties ornithologiques pour le grand public	x	x	x	x	

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
	- Soutien à l'administration de la base de données faunistique SIRF et aux activités du Pôle Faune du SINP régional (Système d'Information nature et paysage des Hauts-de-France, anciennement RAIN dans le cadre du programme d'activités 2023 du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas de Calais (GON).	141 166 €	6 000 €	4 %
	- Accompagnement du Département, création et maintenance d'outils numériques permettant l'accès aux données naturalistes.			
TOTAL		141 166 €	6 000 €	4 %

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	41 668	Ventes de produits	358 602
	Services extérieurs	37 088	Subventions :	
Autres services extérieurs	285 905	- Etat	7 107	
Charges de personnel	590 802	- DREAL	231 677	
Autres charges de gestion courante	12 272	- Agence de l'Eau Artois-Picardie	92 800	
Dotations aux amortissements	8 000	- Agence française pour la biodiversité	114 384	
		- Département du Nord	6 000	
		- Département du Pas-de-Calais	6 000	
		- Intercommunalités	44 200	
		- Communes	30 150	
		-Autres produits de gestion courante	84 815	
	TOTAL	975 735	TOTAL	975 735

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	6 000 €	6 000 €
		2022	6 000 €	6 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	6 000 € (4 % du BP de l'action et 0,6 % du BP de la structure)
-----------------------------	---



**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	GRAINE Pays du Nord	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	Juillet 1997
	<i>siège social</i>	5 rue Jules de Vicq – 59000 LILLE
	<i>Co-Président</i>	Monsieur Nicolas BURIEZ - Co président
	<i>salariés</i>	1 ETP
	<i>adhérents</i>	8
	<i>Bénévoles</i>	26

AIRE D'INFLUENCE	Hauts-de-France
-------------------------	------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement
	Développer l'éducation à l'environnement en Hauts-de-France par la mise en réseau régional

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Edition et diffusion d'une lettre d'information mensuelle et d'un bulletin d'information thématique « La Pomme de Terre »					x
	Organisation de journées d'échanges thématiques et de rencontres régionales annuelles					x
	Animation du réseau					x
	Création d'un site internet interactif				x	
	Coordination du dispositif pédagogique «Eduquer à la consommation, à la prévention et à la gestion des déchets »					x

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
		<p><u>Dynamiser le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement</u></p> <p>Pour 2023 Graine souhaite renforcer les journées d'échanges et son rôle de coordonnateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -réaliser un état des lieux des acteurs de l'Education à la nature dans le département du Nord et mettre en place un outil de suivi, -recenser auprès des acteurs, leurs besoins et actions, dans le but de fédérer et de créer des ponts entre les professionnels de l'éducation à la nature, -fidéliser le public et les acteurs grâce à la newsletter mensuelle, -organiser des journées d'échanges et de formation à l'intention des adhérents travaillant sur le département du Nord afin de créer des liens et de générer des échanges entre les professionnels et les partenaires. -promouvoir les programmes éducatifs portés par le Département, -contribuer à la mise en place et à la diffusion de ressources pédagogiques accessibles à tous et mettre en place une bibliothèque de Communs sur le site internet. 	29 267 €	4 000 €

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2023 (en euros)	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	210	Prestations de services	96 800
Services extérieurs	192	Subventions :		
Autres services extérieurs	112 530	- Etat	43 500	
Charges de personnel	54 837	- Département du Nord	4 000	
Autres charges de gestion courante	824	- Région HDF	9 000	
Dotation aux amortissement	432	- Aides privées fondation	15 000	
		Autres produits de gestion courante	725	
	TOTAL	169 025	TOTAL	169 025

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	Année	Sollicité	Attribué
		2021	3 000 €	3 000 €
		2022	3 000 €	3 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	4 000 € (14 % du BP des actions et 2% du BP de la structure)
----------------------	--

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
ANIMATION DES JARDINS FAMILIAUX – ESPACES PARTAGES**

ASSOCIATION	LES AMIS DES JARDINS OUVERTS ET NÉANMOINS CLÔTURÉS (les AJOnC)	
	<i>statuts</i>	Association Loi 1901
	<i>date de création</i>	Juillet 1990
	<i>adresse</i>	13 rue Montaigne – 59000 LILLE
	<i>Président</i>	Monsieur Pascal PUCHOIS
	<i>salariés</i>	9 salariés (8 ETP+1 Temps Partiel)
	<i>adhérents</i>	382

AIRE D'INFLUENCE	Départements du Nord et du Pas-de-Calais
-------------------------	---

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Favoriser les échanges entre les jardins naturels partagés en coordonnant la mise en place d'outils ou d'événements auxquels participent plusieurs groupes d'habitants jardiniers de la région
	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir toutes les actions qui permettront de recréer du lien social à partir d'un support de type nature, - aider à l'émergence et à la mise en œuvre des projets de jardins communautaires dans les quartiers, - mettre en place des réseaux d'échanges et de coopération entre agriculteurs et citadins, - organiser des voyages de découverte de jardins exceptionnels ou de sites naturels remarquables, - faciliter l'accès de ses membres à des formations diverses et d'inventaires sur la connaissance du monde végétal et animal, - proposer un programme de formation à l'année aux habitants jardiniers.

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	Autre (habitants jardiniers)
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Participer à la mise en place de la Trame Verte et Bleue					x
	Prospection, expertise de faisabilité et accompagnement au démarrage et à l'installation de nouveaux projets de jardins partagés					x
	Suivi, gestion et mise en réseau des jardins communautaires de la région					x
	Conforter le pôle pédagogie et éco-citoyenneté sur les jardins communautaires en gestion directe ou indirecte dans la région (100 jardins dans le Nord)	x	x	x	x	x
	Programme de formation					x
	Participation à la protection et au développement de l'abeille					x

	ACTIONS CONCERNEES	BP structure	Montant sollicité	% BP action
	OBJET DE LA SUBVENTION 2023	-intensifier le compostage citoyen de proximité à partir de jardin naturel, -prospection, expertise de faisabilité et accompagnement au démarrage de nouveaux projets, -conforter le rôle pédagogique des jardins naturels partagés des Hauts-de-France, -accompagner l'installation concrète de 5 nouveaux jardins partagés en 2023 pour le département du Nord, -pédagogie, information, sensibilisation et éco-citoyenneté sur les jardins communautaires, -poursuivre le programme inventaire de la faune et de la flore des jardins communautaires, -suivre en responsabilité directe de nombreux jardins partagés installés, -favoriser la mise en réseau d'autres jardins installés indépendants, -poursuivre un programme de formation à destination de publics extérieurs, -entretenir le répertoire régional des jardins collectifs.	432 840 €	12 000 €

	DEPENSES		RECETTES	
	BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL de la Structure 2023 (en euros)			
	Achats	62 800	Ventes, prestations de services	225 332
	Services extérieurs	34 500	Subventions :	
	Autres services extérieurs	29 470	- Etat	50 708
	Impôts et taxes	11 000	- Région	9 600
	Charges de personnel	284 570	- Département du Nord	12 000
	Dotation aux amortissements	10 500	- Communes :	102 500
			- Autres produits de gestion Courante	3 000
			-Produits financiers	700
			-Reprise sur provision	29 000
	TOTAL	432 840	TOTAL	432 840

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	année	sollicité	attribué
		2021	12 000 €	12 000 €
		2022	12 000 €	12 000 €

MONTANT PROPOSE 2023	12 000 € (3 % du BP de la structure)
-----------------------------	---

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS
A VOCATION ENVIRONNEMENTALE**

ASSOCIATION	Office National des forêts Agence territoriale Nord et Pas-de-Calais	
	<i>statuts</i>	Association loi 1901
	<i>date de création</i>	Juillet 1964
	<i>siège social</i>	24 , Henry Loyer BP 46
	<i>Directeur</i>	Monsieur Eric Marquette
	<i>salariés</i>	12 (dont 11 ETP)

AIRE D'INFLUENCE	Hauts de France
-------------------------	------------------------

OBJECTIFS GENERAUX	Objectif généraux de l'ONF
	Production de bois. Renouvellement et Gestion des forêts. Préservation de la biodiversité. Accueil des publics.

DOMAINE D'INTERVENTION	Public concerné	scolaires		péri-scolaire	tout public	organismes publics ou privés
		primaires	collèges			
ACTIONS MISES EN ŒUVRE	Actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement	X	x	x	x	

OBJET DE LA SUBVENTION 2023	ACTIONS CONCERNEES	BP action	Montant sollicité	% BP action
		<u>Festival du film en forêt</u> <u>Thème 2023 : « perché dans les arbres » du 29 Juin au 8 Juillet 2023</u> Le Festival a lieu depuis 2018 dans la région des Hauts-de-France. La particularité de cet évènement consiste à organiser des séances de cinéma au cœur de la forêt, couplées avec des programmations complémentaires en salle et des animations spécifiques. Premier festival consacré à la forêt, il s'adresse à un large public et s'inscrit dans les projets de développement territorial des collectivités et du département. Dans le Nord en 2023, le festival concerner les Forêts de Mormal et de Raismes.	55 000 €	6 000 €

	DEPENSES		RECETTES	
BUDGET PREVISIONNEL action 2023 (en euros)	Projections plein air	24 000	Subventions :	
	Animation et ateliers	15 500	- Région Hauts-de-France	15 000
	Aménagement et équipements du site	4 500	- Département du Nord	6 000
	Communication et promotion de l'évènement	10 000	- Département de la Somme	3 000
	Frais divers	1 000	- DRAC	4 000
			- Communauté de communes du Pays de Mormal	2 500
			-Communauté de communes Ponthieu Marquenterre	2 500
			- Com aggro porte du Hainaut	2 500
			Mécène	9 000
			Autofinancement	10 500
	TOTAL	55 000	TOTAL	55 000

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES	RAPPEL	année	sollicité	attribué
		2019	6 300 €	6 300 €
		2022	6 500 €	6 500 €

MONTANT PROPOSE 2023	6 000 € (11 % du BP de l'action)
---------------------------------	---



**Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale**

Direction Ruralité et Environnement

Service Agriculture, Eau et Environnement

Tél. : 03 59 73 82 30
odile.brebion@lenord.fr
Réf : DGAST/DRE/SAEE/TT
Affaire suivie par : Odile BREBION
Rapport DRE/2022/224

Convention 2023 relative à la participation financière apportée par le Département du Nord à l'Office National des Forêts

Entre :

Le Département du Nord (nommé ci-après "le Département"), représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET, autorisé par une délibération du Conseil Départemental en date du 26 juin 2023,

Et :

L'Office National des Forêts (nommé ci-après "l'ONF"), représenté par le Directeur de l'Agence Territoriale Nord et Pas-de-Calais, Monsieur Eric MARQUETTE.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'Office National des Forêts (ONF) renouvelle le festival du film en forêt du 29 Juin 2023 au 8 Juillet 2023 , dont la marraine est Juliette Binoche, et propose au Département de s'associer à cet évènement car différents lieux d'accueil se trouvent dans le Nord : Forêts domaniales de Mormal (Arboretum Locquignol) et de Raismes-Saint Amand-Wallers.

Thématique 2023 :

« Perché (s) dans les arbres »

- Des animations en forêt, des ateliers cinémas dédiés aux établissements ou structures éducatives de proximité seront mis en place.

- Développement des animations en forêts à destination des scolaires et en étroite collaboration avec les écoles locales.
- Partenariat pour mener un nouveau projet artistique de médiation auprès du jeune public et des collégiens/lycéens issus des milieux sociaux défavorisés ou en situation de handicap.
- Proposition avec les salles de cinéma d'une programmation à destination du jeune public, au seuil des vacances estivales.

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la mise en œuvre et le financement de cette opération.

Article 2 : Montant de la participation financière

La participation départementale accordée à l'Office National des Forêts s'élève à 6 000 € pour l'organisation de ce festival.

Article 3 : Communication autour de la convention

Le Département et l'ONF s'engagent à communiquer sur la présente convention et à valoriser l'action menée en partenariat.

L'ONF fera mention de la participation du Département :

- sur tout support de communication, en particulier par la présence du logotype du Département du Nord reproduit conformément à la charte graphique correspondante,
- lors de de l'évènement faisant l'objet de cette convention,
- dans ses relations avec les médias.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Article 5 : Modalités de versement

La participation du Département sera versée après signature de la présente convention.

Article 6 : Responsabilités – Assurances – Obligations diverses – Impôts et taxes

Les activités de l'ONF sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que le Département ne puisse en aucun cas être recherché, impliqué ou inquiété.

L'ONF se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, l'ONF fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que le Département ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

Article 7 : Résiliation

Le Département se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement et à tout moment :

- moyennant un préavis de trois mois, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ONF n'aura pas pris les mesures appropriées et ce, en cas :
 - de non-respect des engagements pris par l'ONF à travers la signature de la présente convention,
 - de constat de non-satisfaction des objectifs fixés, à l'occasion de leur évaluation annuelle,
 - de désaccord sur les objectifs ou moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette convention.
- sans préavis en cas d'utilisation de la participation départementale à des fins autres que celles définies par la présente convention ou en cas de faute lourde.

Lille, le ____ _____

**Le Directeur de l'Agence Territoriale
Nord et Pas de Calais de
l'Office National des Forêts**

**Pour le Président du Département du Nord
et par délégation**

Eric MARQUETTE



**Convention relative à la participation financière apportée par
le Département du Nord
au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France**

Entre :

Le Département du Nord, représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET, autorisé par une délibération du Conseil Départemental en date du 26 juin 2023,

ci-après désigné « le Département »

Et :

Le Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, dont le Siège social est à Dury, 1 place Ginkgo Village Oasis, 80 480 DURY, déclaré en Préfecture de la Somme depuis le 8 juillet 2020 (association référencée W595005655) et agréé au titre de l'Article L. 414-11 du Code de l'environnement : agrément État / Région en date du 12 juillet 2013

Représenté par son Président, Monsieur Christophe LEPINE,

Autorisé à l'effet des présentes suivant une décision écrite du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2023

ci-après désigné « le CEN »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le Département et le CEN ont de nombreux intérêts communs et se sont engagés à valoriser et conforter leur collaboration sur la gestion et la préservation des milieux naturels.

Une convention cadre de partenariat pour la période 2018-2023 a été signée le 14 décembre 2018, fixant les grands principes de coopération :

- mise en réseau de la connaissance, de la gestion, de la valorisation des espaces naturels,
- développement d'une ingénierie technique et financière, concertée et complémentaire pour la protection des sites naturels.

Le partenariat est à ce jour important sur ces 2 axes avec la mise en place de différentes conventions de gestion particulières dans l'avesnois et le douaisis et des mutualisations de gestion et d'interventions sur d'autres territoires.

Le CEN ayant installé récemment une antenne à Roost-Warendin pour renforcer son intervention sur le territoire nordiste, le Département du Nord souhaite accompagner plus fortement la structure dans son développement et son implication sur le département du Nord.

La présente convention définit les modalités de cette participation.

Article 2 : Programme d'activités

L'intervention financière du Département en faveur du CEN concernera essentiellement le renforcement des 2 axes de la convention cadre de partenariat en complémentarité des actions départementales en faveur des Espaces Naturels du Nord et plus globalement l'action du CEN sur le territoire nordiste.

En 2023, différents projets partenariaux seront poursuivis avec la reprise en gestion des Terrils de l'Escarpelle et des Pâturées à Roost-Warendin et Râches par le CEN, la réalisation du plan de gestion de la Grande Tourbière de Marchiennes par le CEN et le renforcement de sa cohérence foncière par le Département du Nord, des plans de gestions mutualisés et des collaborations sur le secteur de Nieppe, du Val Joly dans l'Avesnois, etc....

La participation départementale permettra de poursuivre également l'animation et le développement du réseau régional du « groupe MARES » et de renforcer le partenariat sur le volet éducation à l'environnement avec des visites guidées communes dans le cadre des 2 programmes d'animation nature annuels.

Des rencontres techniques permettront de mettre en œuvre ces projets et actions partenariales.

Article 3 : Montant de la participation financière

La participation départementale accordée au CEN s'élève 35 000 € pour son programme d'actions 2023.

Article 4 : Communication autour de la convention

Le Département et le CEN s'engagent à communiquer sur la présente convention et à valoriser les actions menées en partenariat.

Cette communication portera tant sur la signature de la convention et sur l'existence du partenariat que sur les actions en découlant, les réalisations mises en œuvre et les documents d'information s'y référant.

Le CEN fera mention de la participation du Département :

- lors de toute manifestation publique,
- dans ses rapports avec les acteurs : réunions, présentations, documents...,
- dans ses relations avec les médias.

Le CEN devra faire apparaître le logo du Département du Nord sur les supports de communication réalisés en partenariat et les faire valider à l'adresse dircom@lenord.fr. A défaut de réponse dans les 24 heures suivant l'envoi, la création proposée sera considérée comme validée par le Département du Nord.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2023 en cohérence avec la convention cadre de partenariat 2018-2023.

Article 6 : Modalités de versement

La subvention départementale de fonctionnement, soit 35 000 €, sera versée après signature de la présente convention.

Le paiement sera effectué au compte ouvert au nom du Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France dont les références bancaires sont les suivantes :

- Banque : Caisse d'épargne Hauts-de-France

- Code banque : 16275
- Code guichet : 00600
- N° de compte : 08102068779
- Clé : 69

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

Article 7 : Responsabilités – Assurances – Obligations diverses – Impôts et taxes

Les activités du CEN sont placées sous sa responsabilité exclusive. Il devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que le Département ne puisse en aucun cas être recherché, impliqué ou inquiété.

Le CEN se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, le CEN fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que le Département ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet.

Article 8 : Résiliation

Le Département se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, unilatéralement et à tout moment :

- moyennant un préavis de trois mois, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le CEN n'aura pas pris les mesures appropriées et ce, en cas :
 - de non-respect des engagements pris par le CEN travers la signature de la présente convention,
 - de constat de non-satisfaction des objectifs fixés, à l'occasion de leur évaluation annuelle,
 - de désaccord sur les objectifs ou moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette convention.
- sans préavis en cas d'utilisation de la participation départementale à des fins autres que celles définies par la présente convention ou en cas de faute lourde.

Fait à Lille, le

**Le Président du Conservatoire d'espaces
naturels Hauts-de-France**

**Pour le Président du Département du Nord
et par délégation**

Christophe Lépine



CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023-2025

ENTRE

Le Département du Nord, représenté par **son Président, Monsieur Christian POIRET**, ci-après dénommé « **le Département du Nord** », agissant en vertu de la délibération du Conseil Départemental du 26 juin 2023,

ET

Le Syndicat mixte « Espaces naturels régionaux (ENRx) », représenté par **son Président, Monsieur Anthony JOUVENEL**, et agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 02 février 2023 ;

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Dans le cadre de leurs missions respectives en faveur de la Ruralité, de l'Environnement, des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des missions régionales du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), **le Département du Nord et Espaces naturels régionaux souhaitent poursuivre leur partenariat dans le cadre du développement territorial, de la valorisation et la préservation des patrimoines végétaux (fruitiers, légumiers voire céréalière) et animaux (races locales) sur le territoire départemental et sur les propriétés départementales.**

Le Département du Nord, au regard des nouveaux défis alimentaires, énergétiques et environnementaux, et des enjeux liés aux dérèglements climatiques et à la perte de la biodiversité, poursuit son implication dans la co-construction de ses politiques en faveur de la Ruralité et de l'Environnement porteuses de développement local, de transversalité, d'innovation et de solidarité territoriale.

Différents projets comme le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective des établissements, le soutien à une agriculture dynamique, durable, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois, l'animation en milieu rural... sont accompagnés dans ce cadre.

Le Département du Nord, mène également une politique ambitieuse de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles avec plus de 3 400 ha en gestion directe reprenant différents types de milieux emblématiques (dunes, zones humides, boisements, prairies, terroirs, carrières, bassins...) et à forte valeur écologique.

Ce patrimoine naturel départemental représente un atout indéniable pour l'ensemble des nordistes et le développement des territoires concernés et se veut ouvert et utile sur le plan social, agricole, touristique, historique...

Espaces naturels régionaux (ENRx) agit sous l'autorité de son Comité syndical composé d'élus du Conseil régional Hauts-de-France, du Comité Économique, Social et Environnemental et des Parcs naturels régionaux.

Espaces naturels régionaux (ENRx) est une structure publique d'ingénierie pour l'aménagement, le développement et l'équilibre des territoires.

Espaces naturels régionaux (ENRx) contribue à la mise en œuvre des politiques publiques : aménagement du territoire, développement rural, biodiversités, sensibilisation et éducation à l'environnement, agriculture, agroécologie, climat-énergie, agrobiodiversité et ressources génétiques régionales...

Depuis son évolution statutaire (Décembre 2022), **ENRx déploie ses activités sur 3 ambitions :**

1. **Participer à l'aménagement et au développement durable des territoires ruraux** en Hauts-de-France en mettant en œuvre des projets concourant à la transition écologique et à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants,
2. **Contribuer à la préservation de toutes les biodiversités comme moteur de développement** des territoires ruraux,
3. **Conserver, promouvoir, valoriser le patrimoine génétique végétal et animal agricole et les savoirs locaux afférents** en Hauts-de-France, lié aux activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG) Hauts-de-France.

Il conçoit et anime des opérations régionales partagées dans les territoires (Plantons le décor®, Autour du verger, du potager et de prairie®, Mécénature®, ...), vient en appui des territoires et espaces ruraux, pilote sa mission intégrée à ENRx : le CRRG Hauts-de-France (depuis près de 40 ans), porte/coordonne l'Agence régionale de la Biodiversité (depuis janvier 2023) à la demande des membres fondateurs.

Partenaire historique des Parcs naturels régionaux, il participe à l'action inter-parcs au niveau régional (en appui de la Région Hauts-de-France), transfère les expériences, méthodes, savoir-faire et innovations au bénéfice des territoires ruraux et périurbains de la région.

ENRx mutualise son ingénierie, ses missions techniques au travers du développement de ses partenariats contractualisés.

A l'échelle des Hauts-de-France, ENRx développe sa mission originale et spécifique : **le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG)**. Il s'investit en faveur de la **sauvegarde et la mise en valeur de plus de 2 000 espèces végétales cultivées (patrimoine fruitier, légumier et céréalière) et des 23 races animales locales**. ENRx avec son CRRG accompagne les producteurs, éleveurs, agriculteurs qui contribuent à la préservation et à la valorisation du patrimoine génétique régional.

Avec cette initiative, depuis 1985, la région est la première de France à s'investir de manière durable dans le domaine de la conservation, l'évaluation et la valorisation des ressources génétiques cultivées et domestiques. ENRx avec son CRRG est présent dans les instances régionales et nationales pour la préservation des ressources génétiques, développe ses actions dans de nombreux partenariats notamment franco-belges, nationaux et européens, contribue à la vie économique des territoires en soutenant les dynamiques de filières et les acteurs ruraux.

L'objectif général est de maintenir la diversité domestique et cultivée régionale et de valoriser ces patrimoines vivants régionaux auprès de tous !

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les termes du partenariat entre les deux organismes publics et de donner des perspectives d'actions sur plusieurs années.

Depuis de nombreuses années, le Département du Nord et Espaces naturels régionaux développent des actions en partenariat notamment au titre des missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) relatives au patrimoine végétal et aux races animales locales sur les espaces naturels sensibles et espaces départementaux.

Les deux partenaires ont également développé le programme « *Plantons dans la cour du collègue* » depuis de nombreuses années.

ENRx avec son CRRG est sollicité pour apporter un accompagnement technique plus global dans ses domaines d'expertises et de compétences au Département.

Il s'agit notamment de solliciter ENRx pour :

- coordonner avec le Département du Nord ce présent programme d'actions,
- conforter les partenariats sur la valorisation du patrimoine identitaire avec les autres départements, dans le cadre de projets transfrontaliers et également avec les organismes agricoles partenaires du Département,
- formuler des propositions en matière de pâturage avec des animaux (ovins, bovins ou équins) de race régionale, en lien avec des éleveurs locaux et leurs associations,
- apporter un accompagnement technique à la reconnaissance pomologique, la restauration et la conduite des vergers, ainsi que des formations à la taille des arbres fruitiers pour les agents techniques sur les sites ENS,
- développer la valorisation du patrimoine légumier dans le cadre de la politique jardins familiaux-espaces partagés,
- poursuivre et développer le programme « Plantons dans la cour du collègue (PLCC) »,
- accompagner les services départementaux dans la valorisation des patrimoines représentatifs des territoires dans la restauration collective en lien avec le développement de l'approvisionnement local.

Le Département du Nord et Espaces naturels régionaux conviennent de la nécessité de formaliser les domaines d'actions et d'interventions au cours des trois prochaines années sur des objectifs concertés et partagés.

Cette présente convention a ainsi pour objectif de permettre de renforcer à la fois la visibilité de ce partenariat et de développer de nouveaux axes de travail.

La présente convention fixe les conditions générales d'exécution des diverses actions pour une meilleure valorisation du partenariat.

Article 2 : Programme pluriannuel de partenariat

Ce programme pluriannuel de partenariat entre le Département du Nord et Espaces naturels régionaux (ENRx) est développé dans le tableau de bord de la présente convention (annexe 1) de manière à suivre de manière opérationnelle et concrète les actions mises en œuvre par ce programme.

Article 3 : Mise en œuvre du programme pluriannuel de partenariat

Le programme pluriannuel de partenariat établi d'un commun accord entre les parties (annexe 1) fera l'objet d'une mise à jour permanente dans sa déclinaison opérationnelle comme précisé dans les articles suivants.

Ce partenariat se décline en six axes de travail :

Axe 1 : Conseil des partenariats agricoles et ruraux, et actions associées

Le Département du Nord, au titre de la politique Espaces Naturels du Nord (ENN), gère environ 3 400 ha de sites naturels reprenant différents types de milieux et notamment prairiaux. La gestion pastorale est considérée comme un des outils pertinents de gestion équilibrée des écosystèmes sur les sites ENN, et elle est privilégiée chaque fois que possible, en fonction des objectifs de gestion.

Depuis 2018, le Département du Nord s'est engagé pour aller plus loin dans la gestion de ces milieux naturels et pour renforcer les partenariats avec la profession agricole selon les objectifs suivants :

- soutenir l'élevage et les éleveurs des territoires,
- préserver les races locales et développer ses filières (Rouge flamande Excellence, Agneau boulonnais...),
- valoriser le patrimoine identitaire,
- utiliser le foncier comme levier de développement pour l'agriculture et l'élevage,
- développer des partenariats gagnant/gagnant,
- instaurer un dialogue permanent entre les gestionnaires de milieux et les éleveurs,
- encourager les conventionnements et le respect des cahiers des charges environnementaux.

Le Conseil des partenariats agricoles et ruraux (CPAR) mis en place avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, la Maison de l'Élevage du Nord, Espaces naturels régionaux (ENRx) avec son CRRG Hauts-de-France, et d'autres organismes concernés permet de suivre l'ensemble des conventions de gestion des sites (éco-pâturage et fauche) et d'apporter de la transparence vis-à-vis de la profession agricole et des éleveurs.

Ce Conseil aborde également les nouveaux projets agricoles et ruraux qui se mettent en place sur les sites départementaux comme l'installation de ruchers, les projets en agriculture biologique et agro-environnementaux, la méthanisation...

Ce Conseil, outil consultatif, se réunit au minimum 1 fois par an afin d'étudier les modalités des partenariats projetés, de faire le bilan de la saison écoulée et d'envisager les nouveaux projets pour la saison suivante.

ENRx avec son CRRG apporte son expertise dans le cadre des comités techniques et des comités de pilotage dédiés.

Le Département du Nord associe ENRx aux manifestations qui permettront de valoriser et de promouvoir les patrimoines vivants et les ressources génétiques, à titre d'exemple le Salon International de l'Agriculture.

Axe 2 : Valorisation et préservation des races animales locales

ENRx avec son CRRG s'implique fortement dans la conservation des 23 races régionales : 2 bovines (Bleue du Nord et Rouge Flamande), 2 équines (cheval de Trait du Nord et cheval Boulonnais), une ovine (mouton Boulonnais), 17 races avicoles et une cunicole. Ces races sont menacées et à faible effectif. Il accompagne les associations de race (organisme national de sélection) et les éleveurs sur les aspects de gestion génétique des races et en développant en lien avec d'autres partenaires professionnels dont la Maison de l'Élevage du Nord des filières spécifiques leur permettant d'offrir de nouveaux débouchés économiques, notamment trois

filières organisées (« *Rouge flamande Excellence* », « *Agneau Boulonnais, agneau des terroirs du Nord*® », « *Poulain du Nord*® »).

Le Département du Nord s'engage à poursuivre, notamment dans le cadre du CPAR et de son comité technique associé, une priorisation du pâturage avec des races régionales, sur les sites départementaux le nécessitant, et d'établir les cahiers des charges spécifiques de pâturage et un document de gestion des parcelles.

Le Département du Nord travaillera en amont avec ENRx / CRRG préalablement au CPAR et comité de suivi, sur les sites départementaux pour lesquels la mise en place de pâturages avec les races régionales est envisagée pour établir les relations avec les contractants.

Le comité de suivi élabore des méthodologies, des grilles d'analyses permettant de mettre en relation et sélectionner les éleveurs intéressés par la gestion par pâturage des sites départementaux et les parcelles potentielles à cette gestion. Ce comité de suivi priorise sur le plan technique, le comité de pilotage les valide.

Axe 3 : Valeur du patrimoine fruitier et préservation des variétés fruitières anciennes

ENRx avec son CRRG mène un travail important pour retrouver, identifier et mettre en collection les variétés fruitières cultivées sur le territoire régional. Aujourd'hui, la richesse variétale préservée est de plus de 1 700 variétés fruitières régionales. Cette démarche est permanente depuis plus de trente ans. Un patrimoine fruitier exceptionnel par son importance et sa diversité est ainsi regroupé au Verger Conservatoire régional de Villeneuve d'Ascq et sécurisé par d'autres vergers conservatoires dans des territoires d'origine (dont 5 sur le Nord).

Le Département du Nord contribue à cette valorisation et conservation par la présence de vergers et d'arbres de variétés fruitières sur ses sites départementaux et dans le cadre de son soutien aux collectivités dans le dispositif de subventions « Plantation et Renaturation ».

Des actions spécifiques sont donc programmées dans le cadre de cette convention (Cf. tableau de bord en annexe 1) afin de permettre un accompagnement technique pour une bonne gestion des vergers sur les sites départementaux et notamment sur les Espaces Naturels du Nord.

Le Département du Nord, en tant que collectivité territoriale, souhaite s'appuyer sur le dispositif « Plantons le décor » pour bénéficier d'un accès aux commandes d'essences locales et de variétés fruitières régionales suite aux conseils et à l'accompagnement technique du CRRG.

Axe 4 : Valeur du patrimoine légumier et céréaliier et préservation des variétés anciennes

ENRx avec son CRRG préserve et valorise actuellement plus de 250 accessions de variétés de légumes et 70 variétés de céréales.

Pour faire suite à la présente convention, le Département du Nord propose de poursuivre la valorisation des patrimoines légumiers et céréaliiers notamment auprès des associations de jardiniers et de jardins familiaux. Il s'appuiera sur les associations partenaires du Département, pour permettre à ENRx au titre des activités du CRRG de promouvoir l'utilisation des variétés anciennes potagères et le développement possible à l'usage de ces variétés (formation, pédagogie...). Une opération commune et conjointe pourra être initiée. ENRx avec son CRRG pourra diffuser à ces jardiniers son catalogue de formation et de stages, voire selon leur mobilisation a un ou des temps de sensibilisation dédiés.

Le patrimoine céréaliier pourra être promu avec les structures agricoles partenaires du Département pendant la durée de cette présente convention. Les modalités de mise en œuvre seront arbitrées préalablement entre le Département et ENRx / CRRG.

Axe 5 : Programme « Plantons dans la cour du collège (PLCC) »

Le programme « ***Plantons dans la cour du collège*** » est une déclinaison de l'opération grand public « ***Plantons le Décor*** © ». Destinée à l'ensemble des collèges du département du Nord. Ce programme permet aux collégiens accompagnés de leurs enseignants de prendre en charge l'évolution de leur cadre de vie et d'enrichir la biodiversité, de réaliser un coin de nature, un aménagement, un arborétum, une création de haies ou de jardins... au sein de l'établissement ou à proximité.

Cette initiative est le fruit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département du Nord, l'Inspection d'académie du Nord et Espaces naturels régionaux (ENRx). Elle s'appuie sur un appel à projets annuel auprès des enseignants et des animateurs de Clubs nature de l'ensemble des collèges du département.

Il est proposé de reconduire cette opération annuellement au titre de la présente convention dans les conditions suivantes :

- le Département du Nord, l'Inspection d'académie du Nord et ENRx s'associent pour offrir à chaque classe la possibilité d'obtenir 15 arbres et arbustes d'essences locales et un arbre fruitier greffé à partir des variétés anciennes issues du CRRG et de son verger conservatoire régional sis à Villeneuve d'Ascq ;

ENRx assure la coordination et l'animation du dispositif.

Cette opération départementale emblématique du partenariat « Département du Nord – ENRX » pourra s'ouvrir à d'autres champs d'intervention départementale, notamment du champ social et pourra être amplifiée.

Axe 6 : Valorisation des patrimoines (variétés fruitières et légumières anciennes) et leurs producteurs (filières) dans les démarches alimentaires

Des premiers temps de promotion et de sensibilisation des acteurs de la restauration, notamment des chefs de collèges ont été réalisés lors de la convention précédente par ENRx / CRRG. Le Département du Nord propose de poursuivre cette approche d'information, de sensibilisation et de valorisation des patrimoines représentatifs des territoires dans la restauration collective auprès des chefs de cuisine des collèges regroupés en « club des chefs ». L'extension aux établissements médico-sociaux reste une potentialité à explorer. Le Département du Nord précisera les établissements concernés et leurs référents. ENRx / CRRG pourra organiser, en fonction de sa capacité d'intervention au regard des conditions contractualisées, une approche par des temps de sensibilisation, d'information et de formation auprès des chefs : sur les variétés anciennes (fruits, légumes...) et produits issus des races animales régionales, ainsi que les filières en signes de qualité et les producteurs.

Les supports de communication pour soutenir cette action seront à construire d'un commun accord entre le Département et ENRx.

Article 4 : Valorisation des échanges et collaborations

Les réalisations et opérations issues de la présente convention feront l'objet de valorisation communes ou partenariales notamment au travers de supports de communication. Ceux-ci sont des documents écrits, des documents audio ou audiovisuels, des documents numériques. Ces productions et réalisations auront pour but de valoriser les résultats du partenariat. Dans ce cas, la mention « dans le cadre du partenariat Département du Nord – Espaces naturels régionaux » sera indiquée.

ENRx prendra les mesures nécessaires pour assurer la lisibilité de la participation financière du Département du Nord et s'engage à faire mention de ce partenariat dans le respect de la charte graphique. Si nécessaire, ENRx prendra l'attache du service départemental concerné.

Le Département du Nord s'engage à faire apparaître la mention du partenariat avec ENRx, faisant figurer de manière lisible le logo correspondant, dans le respect de la charte graphique.

Les deux signataires pourront associer leurs partenaires à ces projets.

Le Département du Nord et Espaces naturels régionaux (ENRx) pourront renforcer leurs collaborations en confortant leurs capacités d'actions par d'autres sources de financements notamment européennes. L'élaboration de projets transfrontaliers dans le cadre des appels à projets Interreg VI est une piste concrète. Ces projets collaboratifs pourront donner lieu à des contractualisations spécifiques et pluriannuelles.

Article 5 : Gouvernance, rencontres techniques et institutionnelles

Les signataires s'engagent à se réunir au moins une fois par an lors d'une rencontre technique avec les services concernés et, le cas échéant avec les partenaires qui auraient été associés aux opérations liées à cette convention.

Lors des réunions techniques annuelles, les services concernés précisés en annexe 2 procèdent aux mises à jour du programme d'actions prévisionnel et établiront les comptes rendus.

Toutes les réunions techniques et rencontres institutionnelles feront l'objet de comptes rendus précisant les participants, les sujets abordés et les conclusions. Ces éléments seront intégrés dans le tableau de mise en œuvre (voir annexe 1). Cela permettra, le cas échéant, d'établir une synthèse des réalisations et de préciser les éventuelles priorités de l'année suivante.

Dans le cas de contractualisations, notamment issues du programme d'écopâturage avec des races locales, un tableau de bord et de suivi sera actualisé le plus souvent possible avec l'ensemble des données mesurables.

Les deux signataires pourront enrichir leur partenariat d'un commun accord et ouvrir de nouvelles pistes d'actions. **Toute nouvelle action supplémentaire non prévue dans la présente convention devra faire l'objet d'avenant** qui précisera les modalités d'exécutions techniques et financières et les responsabilités de chacun conformément à l'article 10.

Les deux signataires préciseront au moins un référent technique de chaque structure par axes de travail ou opérations menés dans le cadre de cette présente convention afin de mener à bien le programme prévisionnel de partenariat (annexe 2 de cette présente convention).

Article 6 : Participation financière

Afin de permettre l'accomplissement des objectifs définis dans cette présente convention pour la période et préciser dans ses annexes, le Département du Nord s'engage à verser à Espaces naturels régionaux (ENRx) une participation globale de 75 000 € (Soixante-quinze mille euros), sur la période 2023-2025 qui sera répartie annuellement au regard des modalités prévues dans les articles 7 et 8.

Le Département du Nord attribue une participation annuelle d'un montant de 25 000 € (Vingt-cinq mille euros). Cette participation ne couvre qu'une partie du coût des moyens techniques que ENRx met en œuvre au titre de ce programme. Elle pourra être modifiée par avenant.

Article 7 : Modalités de versement de la participation départementale

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en plusieurs versements :

- le premier versement correspondant à l'année 2023 d'un montant de 25 000 € sera versé à la signature de la convention,

pour les autres années 2024 et 2025 :

- le versement d'un acompte de 80 % du montant total annuel de la participation se fera sur appel à versement en début d'année,
- le solde annuel sera versé suite à la réunion technique de bilan.

Article 8 : Modalités de contrôle et suivi

Dans le cadre de cette présente convention, ENRx s'engage à fournir au Département du Nord, dans les conditions prévues à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- la mise à jour des réalisations précisées sur la base du programme prévisionnel décrit sous d'un tableau de bord permettant l'identification d'indicateurs de réalisation.

La mise à jour sera établie sur la base d'une rencontre annuelle entre les parties. Les comptes rendus seront accompagnés des mises à jour de l'annexe auxquelles des documents complémentaires pourront être associés. Ces comptes rendus constitueront les avancées du partenariat.

- le tableau des indicateurs de réalisation sera complété une fois par an en fin d'année lors de la rencontre de bilan entre signataires ainsi que le programme prévisionnel.

ENRx s'engage à communiquer aux services du Département du Nord tout changement intervenu dans ses statuts ou dans les membres de son conseil syndical, et ce, dans des délais raisonnables.

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué aux coordonnées bancaires d'Espaces naturels régionaux ouvert au nom du :

RIB : 053

RI : 30001 00468 C5980000000 76

IBAN : FR48 3000 1004 68C598000 0000 076

BIC : BDFEFRPPCCT

Code Banque : 30001 ; Code Guichet : 00468 ; N° Compte : C 598 0000000 ; Clé RIB : 76

ouvert au nom de la : Paierie régionale Hauts-de-France, 151, Bd Hoover, 59000 LILLE, dans les écritures de la banque Banque de France (BDF Lille)

ENRx reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention pluriannuelle de partenariat est conclue pour une durée de 3 ans (trois ans) à compter de l'année 2023. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et aura pour terme le 31 décembre 2025.

Son exécution pourra se prolonger de 6 mois au-delà de la date du 31 décembre 2025 notamment pour des besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période, ou en lien avec d'autres contextes indépendants de la volonté des parties (contexte sanitaire, ...).

Il peut y être mis fin par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au moins avant sa date anniversaire.

Article 10 : Modifications et résiliation de la convention par avenant

D'un commun accord des deux parties, la présente convention pourra faire l'objet d'un avenant signé par les parties permettant la modification d'un ou de plusieurs articles ou prolongement de la convention au-delà du terme précisé à l'article 9.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention et ses annexes, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 11 : Règlement des litiges

Pour tout litige résultant de la présente convention, les parties s'en remettront exclusivement au tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le

**Le Président
du Syndicat mixte
Espaces naturels régionaux**

**Le Président
du Département du Nord**

Monsieur Anthony JOUVENEL

Monsieur Christian POIRET

Annexe n°1 : Outil de suivi de la convention et tableau de bord de mise en œuvre

Ce prévisionnel des actions sera associé à une organisation technique de la mise en œuvre entre les services des deux structures signataires de manière à constituer au moins un binôme technique de suivi des actions. Les référents des axes de travail compléteront annuellement le tableau préalablement à la tenue d'une réunion annuelle de coordination de la convention pluriannuelle de partenariat.

Axe du programme de travail relatif à la convention 2023-2025	Département du Nord	Espaces naturels régionaux (ENRx) & son Centre Régional de Ressources Génétiques	Indicateurs de réalisation & Livrables
<p>Axe 1 Conseil de partenariats agricoles et ruraux et actions associées</p>	<p>Pilotage des instances techniques Cotec et CPAR Comptes rendus et suivis Contractualisation avec les éleveurs Fournitures des plans parcellaires afin d'établir le suivi et les contractualisations sur les sites ENS Piloter la communication sur les actions mises en œuvre</p>	<p>ENRx/CRRG est membre des Cotec et CPAR du Département du Nord Participation aux réunions techniques, Comités techniques et au CPAR Accompagnement technique du Département du Nord Mise en relation avec les éleveurs concernés : recherche, présentation des terrains, accompagnement Conseils et propositions sur les modalités contractuelles et les modalités de suivi Relations avec les associations nationales de race (le CRRG est conventionné avec chacune des associations de race) Recherches de références technico-économiques associées aux références de gestion écologique Priorisation sur l'enrichissement de références vis-à-vis de la Bleue du Nord Accompagnement dans le faire-savoir</p>	<p>Nombre de réunions techniques et Cotec Nombre de CPAR Tableau de suivi mutualisé des sites, des éleveurs et des cheptels (Département et CRRG) Suivi mutualisé des contractualisations et des cahiers des charges (Département et CRRG) Revue des actions de communication pour mettre en valeur la démarche d'écopastoralisme avec des races locales à faible effectif</p>
<p>Axe 2 Préservation et valorisation des races animales locales</p>	<p>Travailler en amont avec le CRRG sur les sites pour lesquels la mise en place de pâturage avec des races régionales est envisageable</p> <p>Réaliser les travaux d'équipements agricoles rendus nécessaires par la mise en place d'une telle activité (clôture, portails, parc de contention, abreuvoir, passage canadien...)</p> <p>Réaliser les études faunistiques et floristiques permettant de définir les enjeux de restauration et de gestion des parcelles faisant l'objet du pâturage</p> <p>Fournir tous les documents techniques existants nécessaires à la bonne application de cette convention et les plans parcellaires des sites concernés</p> <p>Etablir, en relation avec le CRRG, un cahier des charges spécifique de pâturage et un document de gestion pour ces parcelles</p>	<p>Mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour mobiliser les éleveurs et trouver le nombre d'animaux suffisants pour assurer la gestion par pâturage des parcelles mises à disposition</p> <p>Conforter un réseau territorialisé d'éleveurs de races régionales (bovines, équines, ovines) intéressés en privilégiant quand cela est possible des éleveurs engagés en agriculture biologique</p> <p>Définir pour chaque convention particulière le cahier des charges de pâturage du site mis à disposition et accompagner techniquement le Département dans le suivi annuel de chaque convention</p> <p>Participer au(x) groupe(s) de travail mis en place pour s'assurer du bon fonctionnement de la démarche</p> <p>Valoriser ce partenariat dans le cadre de ses relations avec les éleveurs et dans les communications ou présentations réalisés</p> <p>Faire le lien de cette action avec les suites du programme Interreg BlueSter (2018-2021) valorisation de la race bovine Bleue du Nord et création de filières de diversification</p>	<p>Tableau de bord des sites départementaux pâturés avec des races régionales Bilan des contractualisations et conventions Nombre d'éleveurs contractualisés Nombre de cheptel de races régionales sur les sites départementaux et évolution Liste des études ou productions éditées</p>

<p>Axe 3 Valorisation du patrimoine fruitier et préservation des variétés fruitières anciennes</p>	<p>Mettre à disposition, au titre de l'application de la présente convention, les propriétés départementales comportant des vergers de collection, ou devant faire l'objet de plantations de variétés fruitières anciennes</p> <p>Mettre à disposition les vergers départementaux pour qu'ils servent de support pédagogique et d'animation pour les habitants, les associations et les techniciens départementaux</p> <p>Réaliser les travaux de restauration, selon les directives techniques et selon le calendrier défini d'un commun accord avec le CRRG</p> <p>Procéder à l'arrachage des arbres non viables, à la plantation ou au surgreffage de variétés fruitières régionales adaptées pour compléter ou remplacer certains arbres dans les vergers</p> <p>Fournir tous les documents techniques existants nécessaires à la bonne application de cette convention (plans de plantation...)</p> <p>Etablir, en relation avec le CRRG, un document de gestion pour ses vergers (plan de gestion)</p> <p>Mettre en place les protections nécessaires pour les arbres, en cas d'utilisation de pâturage pour l'entretien des vergers, ou pour lutter contre les dégâts de gibier (lapin, chevreuil...)</p> <p>Participer à la constitution des supports de formation appropriés (reportages photo, documents techniques) et à accompagner les séances de formation (greffage, surgreffage, taille de formation et de restauration...)</p> <p>S'appuyer sur le dispositif « Plantons le décor » pour passer les commandes suite aux conseils du CCRG</p>	<p>Accompagnement technique global du Département pour la gestion de ses vergers</p> <p>Assister le Département dans la définition des plans de restauration-des vergers départementaux</p> <p>Réaliser un travail d'inventaire complet des variétés fruitières pour établir ou actualiser les plans des vergers (visites pomologiques)</p> <p>Accompagner le Département dans la conduite de ses vergers, comprenant l'arrachage des arbres non viables, la plantation pour compléter ou remplacer certains arbres dans les vergers, le surgreffage, les tailles de formation</p> <p>Compléter avec les noms des variétés le plan cartographié de chaque verger fourni par le Département</p> <p>Accompagner techniquement le Département du Nord pour la pose des protections dans les vergers pâturés</p> <p>Collaborer à la réalisation des documents d'information du public (panneaux d'interprétation, fiches de description des variétés...)</p> <p>Assister le Département du Nord dans le chiffrage des travaux à effectuer sur les vergers et proposer une liste d'entreprises agréées dans le domaine</p> <p>Suivre les chantiers d'élagage pour la restauration de ces vergers</p> <p>Rédiger, avec le Département du Nord, un document donnant des préconisations individuelles de gestion des arbres de ces vergers</p> <p>Organiser des formations à destination des techniciens du Département ou des particuliers, pour la conduite des vergers (taille de restauration, de formation, d'entretien, surgreffage, plantation, pose des protections contre les rongeurs ou le bétail, ...)</p> <p>Enrichir le site Internet du CRRG avec plus de fiches variétales et photographies à destination du public</p>	<p>Nombre de plans de vergers actualisés suite à identification de terrain</p> <p>Nombre d'actions de restauration de vergers</p> <p>Bilan des documents de gestion co-réalisés Stages, formations, sensibilisation des agents départementaux (2 j complets minimum sur verger départemental)</p> <p>Nombre de fiches variétales Internet créées ou améliorées</p>
<p>Axe 4 Valorisation du patrimoine légumier et préservation des variétés de légumes locaux</p>	<p>Proposer aux associations de jardiniers et de jardins familiaux un accompagnement sur les variétés anciennes</p> <p>Fournir le fichier des associations, des médiathèques (en précisant les grainothèques existantes ou en projet) et les contacts</p> <p>Enquête sur la recherche et l'utilisation de variétés anciennes dans les associations</p>	<p>Enquête sur la recherche et l'utilisation de variétés anciennes dans les associations</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de sensibilisation et information aux variétés anciennes de légumes</p> <p>Valoriser les filières de productions</p>	<p>Nombre d'associations concernées et impliquées, et leurs localisations</p> <p>Bilan de l'enquête réalisée</p> <p>Nombre de journées de sensibilisation, de stages ou de formations menées et les thèmes abordés</p>

<p>Axe 5 : Programme départemental « Plantons dans la cour du collège » (PLCC) Dans un partenariat : Département du Nord, Inspection d'académie du Nord, ENRx : Opération permettant aux collégiens de réaliser un projet de plantation dans la cour de leur collège, ou sur un terrain communal à proximité de leur établissement.</p>	<p>Financement de l'opération</p> <p>Lien avec les collègues de la Direction des bâtiments et de la Direction des Collèges pour développer le partenariat</p>	<p>Animation du programme et de l'appel à projets et accompagnement des projets Organisation de la livraison des arbres et arbustes et légumes Mise en place de projets pédagogiques multidisciplinaires PS : Au-delà de la plantation, cette opération permet aux enseignants de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et à la préservation des espèces locales et de proposer des activités pédagogiques multidisciplinaires.</p>	<p>Nombre de collègues participants Nombre de collégiens et d'enseignants impliqués Nombre d'arbres et d'arbustes plantés et variétés fruitières plantées Nombre de kit légumes distribués, graines et bulbes Typologie de projets réalisés</p> <p>Transmission du bilan chiffré des années précédentes Transmission du planning et du programme chiffré de l'année à venir</p>
<p>Axe 6 : Valorisation des patrimoines (variétés fruitières et légumières anciennes) et leurs producteurs (filières) dans les démarches alimentaires</p>	<p>Fournir les listes des opérateurs tels que les chefs de cuisine des collèges et des établissements médico-sociaux</p> <p>Faire le lien avec le club des chefs de collèges et proposer des sujets lorsque l'ordre du jour n'est pas fixé</p> <p>Communiquer sur l'ensemble du patrimoine représentatif des territoires sur le département du Nord (végétal et animal) par le biais d'un document de communication</p>	<p>Accompagner le Département à la faisabilité de l'opération en échangeant sur les formes de mise en œuvre de cette opération (faisabilité). Après des premiers contacts avec les chefs de cuisine de collèges, des demi-journées de sensibilisation sur les variétés anciennes et les signes de qualité (filières) pourraient être programmées avec le Département.</p> <p>Proposer des documents à distribuer aux chefs.</p>	<p>Bilan Diffusion de documents de sensibilisation pour appuyer la démarche Communication via le Département sur l'opération</p>

Annexe n°2 : Organisation technique de la mise en œuvre de la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2025

Thématiques de travail	Référénts techniques
Suivi de la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département du Nord et Espaces naturels régionaux	Pour ENRx dont CRRG : Michel Marchyllie, Directeur Général d'ENRx Pour le Département du Nord : Christelle Darras-Timmerman, Directrice & Odile Brebion, responsable du Service Agriculture, Eau et Environnement
Actions relatives aux programmes du Comité des partenariats agricoles et ruraux (CPAR du Département du Nord)	Pour ENRx dont CRRG : Mélanie Rivet, Chargée de mission Races animales, écopastoralisme et filières, appuyée par René Stievenard, Pour le Département du Nord : Odile Brebion, responsable du Service Agriculture, Eau et Environnement, Claire Dufrenois, chargée de missions Ruralité et Agriculture.
Préservation et valorisation des races domestiques régionales	Pour ENRx dont CRRG : René Stievenard, Florent Piedanna Pour le Département du Nord : Claire Dufrenois, chargée de missions Ruralité et Agriculture
Valorisation du patrimoine fruitier	Pour ENRx dont CRRG : Guillaume Bruneaux, chargé de mission Patrimoine fruitier, filières, formations Pour le Département du Nord : Vincent Lecendre, chargé de mission
Valorisation du patrimoine légumier	Pour ENRx dont CRRG : Richard Boucherie, chargé de mission Patrimoines légumier et céréalier et filières Pour le Département du Nord : Vincent Lecendre, chargé de mission, Christelle Benouwt et Aurélie Fournet, chargées de mission approvisionnement local
Programme départemental « Plantons dans la cour du collège » (PLCC) au sein d'un partenariat : Département du Nord, Inspection d'académie du Nord, Espaces naturels régionaux	Pour ENRx dont CRRG : Isabelle Crincket, chargée de mission Plantons le Décor et programmes associés, accompagné de Frédéric Coquelet (volet technique), Christelle Gadenne, chargée de mission Citoyenneté, éducation et médiation scientifique Pour le Département du Nord : Vincent Lecendre, chargé de mission et Thierry Tancrez, responsable de l'équipe animation
<i>Dans le cas, de nouveaux thèmes de travail au cours de la convention, des référénts seront précisés pour chaque signataire de la présente convention. Cela est également valable pour d'éventuels avenants.</i>	

.....

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Interventions dans le domaine de l'environnement.

Dans le cadre de la politique Nord durable, en particulier de son engagement 3, visant à renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et les puits de carbone, le présent rapport a pour objet :

- l'attribution de subventions aux associations et organismes environnementaux au titre de l'année 2023 ,
- la mise en place d'une convention de participation financière au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Hauts-de-France pour 2023 ;
- le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CCRG) pour la période 2023-2025.

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les demandes de subventions formulées par les associations et organismes environnementaux répondent aux objectifs suivants de la politique départementale en faveur de l'environnement :

- éducation à l'environnement auprès de tous les publics ;
- animation des sites Espaces Naturels du Nord (ENN) départementaux ou confiés en gestion ;
- expertise scientifique et amélioration de la connaissance du patrimoine naturel départemental ;
- mise en réseau des acteurs et veille documentaire ;
- sensibilisation au jardinage au naturel et à la biodiversité en lien avec le dispositif départemental « Plantation et Renaturation ».

Les montants des subventions attribuées et proposées sont récapitulés dans le tableau repris en annexe 1 du présent rapport. L'ensemble représente un montant total de 92 500 €. Chacune de ces structures fait l'objet d'une fiche détaillée (annexe 2 du présent rapport).

Pour le festival du film en forêt, il est proposé une convention d'application financière avec l'Office National des Forêts reprise en annexe 3.

2 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE (CEN)

Le Département et le CEN ont de nombreux intérêts communs et se sont engagés à valoriser et conforter leur collaboration sur la gestion et la préservation des milieux naturels en signant une convention cadre de partenariat le 14 décembre 2018, pour la période 2018-2023.

Celle-ci fixe les grands principes de coopération :

- mise en réseau de la connaissance, de la gestion, de la valorisation des espaces naturels ;
- développement d'une ingénierie technique et financière, concertée et complémentaire pour la protection des sites naturels.

Le partenariat est à ce jour important sur ces 2 axes avec la mise en place de différentes conventions de gestion particulières dans l'Avesnois et le Douaisis et des mutualisations de gestion et d'interventions sur d'autres territoires.

Le CEN ayant installé récemment une antenne à Roost-Warendin pour renforcer son intervention sur le territoire nordiste, le Département du Nord souhaite accompagner plus fortement la structure dans son développement et son implication sur le département.

La présente convention de participation financière proposée en annexe 4, pour un montant de 35 000 €, s'inscrit dans la convention cadre 2018-2023 et permet de renforcer le partenariat en faveur de la gestion des milieux naturels et l'intervention du CEN sur le territoire nordiste.

En 2023, différents projets partenariaux seront poursuivis avec la reprise en gestion des Terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles à Roost-Warendin et Râches par le CEN, la réalisation du plan de gestion de la Grande Tourbière de Marchiennes par le CEN et le renforcement de sa cohérence foncière par le Département du Nord, des plans de gestions mutualisés et des collaborations sur le secteur de Nieppe, du Val Joly dans l'Avesnois, etc....

La participation départementale permettra de poursuivre également l'animation et le développement du réseau régional du « groupe MARES » et de renforcer le partenariat sur le volet éducation à l'environnement avec des visites guidées communes dans le cadre des deux programmes d'animation nature annuels.

Des rencontres techniques permettront de mettre en œuvre ces projets et de poursuivre les actions partenariales.

3) - RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE ESPACES NATURELS RÉGIONAUX (ENRX)

Depuis de nombreuses années, le Département du Nord et Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), travaillent en partenariat à la valorisation et à la préservation du patrimoine fruitier et des races locales sur les propriétés départementales acquises au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et ont développé le programme « Plantons dans la cour du collège ».

Une première convention partenariale pluriannuelle a été signée pour la période 2019-2021, avec un prolongement jusque 2022, pour renforcer le partenariat avec le CCRG.

Le bilan est très positif avec :

- des actions renforcées :
 - o augmentation de la gestion pastorale des sites Espaces Naturels du Nord par des races locales et mise en place du Conseil des partenariats agricoles et ruraux ;
 - o évolution du dispositif « Plantons dans la cour du collège ».

- de nouvelles actions :
 - o la valorisation des variétés fruitières et légumières dans l’approvisionnement local de la restauration collective et dans les démarches alimentaires de territoire ;
 - o la sensibilisation aux variétés anciennes auprès des structures animatrices de jardins familiaux et espaces partagés.

Le Département et le CRRG conviennent donc de la nécessité de poursuivre leur partenariat par la mise en place d’une nouvelle convention pluriannuelle avec un programme d’actions concerté et partagé (annexe 5).

Le CRRG apportera son appui technique dans les domaines d’expertises et de compétences du Département selon 6 axes de travail :

- participer et suivre les actions relatives au Conseil des partenariats agricoles et ruraux ;
- valoriser et préserver les races locales animales ;
- valoriser le patrimoine fruitier et préserver les variétés fruitières anciennes ;
- valoriser le patrimoine légumier et céréaliier et préserver les variétés anciennes ;
- poursuivre et développer le programme « Plantons dans la cour du collège » pour l’ensemble des collèges du Nord ;
- valoriser les patrimoines (variétés fruitières et légumières anciennes) et leurs producteurs (filières) dans les démarches alimentaires.

Il est donc proposé la signature d’une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2023-2025, avec un programme d’actions suivant les axes précités, permettant de conforter le partenariat et de mieux le valoriser. Le montant de la participation annuelle s’élèvera à 25 000 €.

Ce programme fera l’objet d’échanges réguliers entre les services du Département du Nord et du CRRG et pourra être amené à évoluer et à être précisé.

Je propose au Conseil départemental :

- d’attribuer les subventions aux associations et organismes environnementaux pour leur programme d’activités 2023, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 du présent rapport ;

- de m'autoriser signer une convention entre le Département du Nord et l'Office National des Forêts définissant les modalités de participation financière du Département du Nord, dans les termes du projet joint en annexe 3 du présent rapport ;

- d'imputer les dépenses correspondantes, soit 92 500 € sur l'opération 23005OP008 ;

- d'attribuer une subvention de 35 000 € au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France au titre de l'année 2023 ;

- de m'autoriser à signer la convention relative à la participation financière apportée par le Département du Nord au Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, jointe en annexe 4;

- de m'autoriser à signer la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat (2023-2025) entre le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) et le Département du Nord, jointe en annexe 5,

- d'attribuer au Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux (ENRx), au titre des activités de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), dans le cadre de la convention, une participation financière annuelle de 25 000 € soit une enveloppe globale de 75 000 € pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

- d'imputer la dépense correspondante, soit 25 000 € par an sur l'opération 23005OP008 .

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23005OP008	23005E15	300 000 €	139 980 €	127 500 €
23005OP008	23005E34	75 000 €	0 €	75 000 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord